



5 Administration générale

**Budget départemental - Exercice 2011
- Décision modificative n° 2 (DM 2)**

Rapport n° CG/2011/71

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 2 (DM2) pour 2011.

La décision modificative n°2 est d'ordinaire essentiellement un acte d'ajustement des comptes en fin d'exercice pour permettre de finaliser et de clôturer dans les meilleures conditions l'exécution du budget en cours, les demandes de crédits complémentaires étant pour l'essentiel compensées par des restitutions de crédits équivalentes.

L'exercice 2011 est marqué par des mouvements de crédits très importants dans le domaine de l'aide à la personne en lien avec le contexte économique et social. La crise qui dure nous conduit à revoir à la hausse les coûts prévisionnels du dispositif RSA, au regard du nombre de bénéficiaires. Après une hausse sans précédent enregistrée en 2010 des dépenses de RSA (+17,9 % pour mémoire), l'année 2011 traduira à nouveau une progression de +6,15 % des crédits, soit une augmentation de l'ordre de 25 % sur les exercices 2010 et 2011 cumulés. Le Conseil Général confirme, mois après mois, son rôle essentiel d'amortisseur social.

Le financement de ces dépenses nouvelles est assuré par une diminution de nos dépenses d'intérêts d'emprunt 2011 rendue possible par la qualité de notre gestion active de la dette, qui nous permet de tirer pleinement partie du mouvement de détente des taux amorcé au deuxième trimestre 2011.

A. Evolution des dépenses de fonctionnement :

- Des crédits complémentaires sont nécessaires au titre des **politiques sociales qui requièrent une augmentation de crédits de +3,3 M€** :
 - **+2,8 M€ en faveur de l'insertion pour faire face à l'augmentation des dépenses de RSA** : le nombre des bénéficiaires du RSA se stabilise autour de 20 900 en dépit de 741 sorties vers des contrats aidés que nous avons décidé de soutenir par ailleurs. Ce qui signifie en réalité une augmentation du nombre de bénéficiaires consolidé « bénéficiaires du RSA + titulaires de contrats aidés » (soit 21 600 bénéficiaires totaux).

La dépense prévisionnelle pour 2011 en faveur du RSA et des contrats aidés s'établirait ainsi à 117,4 M€ contre 110,6 M€ au compte administratif 2010 (soit +6,15 %).

Enveloppe budgétaire	CA 2008	CA 2009	CA 2010	proposition DM2 2011
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - MAJORE	0	9 515 115	16 782 235	17 400 000
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE - SOCLE	79 148 109	81 297 835	90 308 858	94 435 988
Dépenses RSA	79 148 109	90 812 950	107 091 093	110 735 988
<i>Dépenses allocations RSA+ RMA+ contrats aidés</i>	<i>82 868 529</i>	<i>93 829 189</i>	<i>110 630 735</i>	<i>117 452 800</i>

- o **+ 0,9 M€ en faveur du handicap** pour faire face à l'évolution à la hausse des dépenses de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : le besoin complémentaire en faveur de la PCH des plus de 20 ans induit par un nombre de bénéficiaires plus élevé que prévu, soit +1,3 M€, est en partie compensé par la baisse des crédits en faveur de la PCH des moins de 20 ans, ajustés en fonction des besoins réels.

La dépense prévisionnelle en 2011 au titre de la PCH s'élèverait ainsi à 28,6 M€ contre 24,5 M€ au CA 2010 :

Enveloppe budgétaire	CA 2008	CA 2009	CA 2010	proposition actuelle 2011
Dépenses allocations compensatrices	19 830 055	22 067 195	24 470 156	28 590 000

- o Des crédits complémentaires sont également nécessaires pour nos interventions dans le domaine de **l'enfance**, avec des besoins accrus pour les Maisons de l'enfance à caractère social, et dans celui des **personnes âgées**, mais sont compensés en large part par des diminutions de crédits sur différentes enveloppes de ces mêmes politiques (cf. détails ci-après).
- Le Département doit par ailleurs ajuster, à l'occasion de cette DM2, le montant de sa participation au syndicat mixte en charge du **Musée Lalique**, soit un **complément de crédit de +0,295 M€**, pour l'essentiel compensé par des diminutions de différentes enveloppes gérées par le pôle épanouissement de la personne (cf. détails ci-après).
- Une **diminution de -4,6 M€ au titre des intérêts de la dette** est rendue possible en raison du mouvement de détente des taux amorcé au deuxième trimestre 2011, dont il est pleinement tiré parti au travers de notre gestion active de la dette.

Au total, les crédits de fonctionnement sont en **diminution de -1,8 M€**. Cette diminution permet de dégager un autofinancement complémentaire à due concurrence.

B. Evolution des dépenses d'investissement :

Les crédits d'investissements font l'objet d'ajustements à la baisse à hauteur de **-5,2 M€** :

- Ce chiffre est la résultante de rééchelonnements importants de crédits, principalement dans le domaine de la **protection de l'environnement (-5,3 M€)** sur de gros projets d'eau et assainissement (cf. détail dans tableau ci-après) qui ont pris du retard dans l'exécution.
- Des crédits complémentaires sont nécessaires en **faveur de la politique de l'habitat, +1,1 M€** sur les programmes de réhabilitation de logements. Ce besoin est couvert par des rééchelonnements de plusieurs projets de maîtrise d'ouvrage notamment (cf. détails ci-après) au regard de leur exécution.

C. Evolution des recettes

Les recettes de fonctionnement sont en **augmentation d'environ 1,1 M€**, notamment grâce à :

- . des reversements de l'Etat au titre du fonds de protection de l'enfance (+0,264 M€) et du dispositif Pass Accompagnement (+0,375 M€)
- . des régularisations au titre du RSA (0,53 M€).

Les recettes d'investissement sont globalement en **augmentation de 0,58 M€**, principalement liée aux reversements de la récupération de la TVA par la CTBR (0,49 M€) et à un trop-perçu par Réseau Ferré de France (+0,09 M€).

D. Equilibre de la DM2

La section de fonctionnement présente **un excédent d'environ 3 M€** qui permet d'augmenter à due concurrence notre autofinancement, au travers d'une baisse des dépenses de 1,8 M€ et d'un accroissement des recettes de 1,1 M€.

La section d'investissement présente parallèlement **un excédent de 5,8 M€**.

Au total, l'équilibre de notre DM2 pour 2011 permet de proposer une **baisse de nos inscriptions d'emprunts de 8,8 M€**.

I- Les dépenses

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Les dépenses de fonctionnement du Pôle Aménagement du Territoire sont globalement en baisse de -290 509,21 €.

Les besoins en crédits complémentaires portent principalement sur :

- ↵ L'exploitation des transports scolaires : + 0,25 M€ sont nécessaires suite aux appels d'offre passés à l'été 2011 en vue de la rentrée scolaire.
- ↵ L'habitat : + 0,19 M€ de participations au fonds de solidarité pour le logement en raison de la recette perçue sur le Pass Accompagnement.

Ces besoins nouveaux sont couverts par des diminutions sur :

- ↵ Les transports : -0,649 M€ sur la Délégation de Service Public du bassin de Strasbourg du Réseau 67, en raison d'un ajustement de TVA.
- ↵ L'habitat : divers ajustements au titre du fonctionnement du Groupement d'intérêt économique du pôle départemental d'aménagement et d'habitat (GIE/PDAH), de la MOUS départementale, de la MOUS études habitat, de la garantie des risques locatifs.

En investissement, les dépenses du pôle sont quasiment stables. Les besoins de crédits complémentaires sont liés principalement aux domaines suivants :

Transports :

- ✂ + 1,7 M€ au regard du calendrier des appels de fonds sur le programme Tram-train, travaux 1^{ère} phase.
- ✂ + 0,278 M€ pour les études du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois.

Routes :

L'accélération du planning d'exécution de certaines opérations rend nécessaires les augmentations de crédits suivantes :

- ✂ + 0,785 M€ sur l'opération de la RD 1063 – déviation de Soufflenheim.
- ✂ + 0,448 M€ pour les travaux de la réhabilitation de voiries départementales.
- ✂ + 0,06 M€ sur l'opération RD 63 – suppression du PN 6 à Reichstett.

Habitat :

L'augmentation de crédits proposée s'élève à + 1,1 M€. Il s'agit de l'ajustement des besoins pour :

- ✂ Le programme de réhabilitation de logements du parc privé (+ 0,750 M€).
- ✂ La réhabilitation de logements en Palulos (+ 0,35 M€).

Ces besoins nouveaux sont compensés par des **décalages dans le temps de projets, avec :**

- ✂ La restitution de -1,1 M€ en raison du rééchelonnement de calendrier de l'Ecole Européenne de Strasbourg (-0,2 M€), du centre médico-social de Schirmeck (-0,23 M€), de l'extension de l'Hôtel du Département (-0,5 M€).
- ✂ Le cofinancement des lignes à grandes vitesses (-1,463 M€, dont -1,350 M€ concernant l'actualisation de l'échéancier d'appel de fonds de la 2^{ème} phase du TGV Est).
- ✂ La subvention d'équipement aéroportuaire à la CCI (-0,141 M€), conformément aux appels de fonds de la CCI.
- ✂ Les appels de fonds au titre du CPER 2007/2013 concernant le Port Autonome de Strasbourg, à hauteur de -0,114 M€ sur le site de Lauterbourg, et de -0,039 M€ sur le site de Strasbourg.
- ✂ Le regroupement de services du PAT au sein de l'UTAT de Molsheim (-0,16 M€).
- ✂ L'opération RD 1063 – déviation de Soufflenheim (-0,15 M€), l'opération RD 1062 déviation de Mertzwiller (-0,14 M€), les cofinancements de voirie communale (-0,241 M€).
- ✂ Les acquisitions de terrains au titre des opérations routières pour un total de -0,5 M€.

AIDE A LA PERSONNE :

Les crédits de fonctionnement sont globalement en hausse de 3,28 M€.

Les principales demandes d'abondement de crédits portent sur :

- ✉ Le RSA : **+2,8 M€ en faveur de l'insertion pour faire face à l'augmentation des dépenses de RSA** : le nombre des bénéficiaires du RSA se stabilise autour de 20 900 en dépit de 741 sorties vers des contrats aidés (ce qui signifie une augmentation du chiffre global consolidé « bénéficiaires du RSA + titulaires de contrats aidés »). Après DM2, la dépense prévisionnelle pour 2011 en faveur du RSA et des contrats aidés s'établirait à 117,4 M€ contre 110,6 M€ au compte administratif (CA) 2010.
- ✉ **+ 0,9 M€ en faveur du handicap** pour faire face à l'évolution à la hausse des dépenses de PCH : le besoin complémentaire en faveur de la PCH des plus de 20 ans induit par un nombre de bénéficiaires plus élevé que prévu, soit +1,3 M€, est en partie compensé par la baisse des crédits en faveur de la PCH des moins de 20 ans, ajustés en fonction des besoins réels.
- ✉ **+ 0,9 M€ en faveur de l'enfance** : soit +0,17 M€ au titre du foyer de l'enfance et + 0,8 M€ en faveur des maisons d'enfants à caractère social (MECS), compte-tenu de la forte augmentation de l'activité de ces structures constatée sur les 8 premiers mois de l'année.
- ✉ **+ 1,3 M€ en faveur des personnes âgées**, au titre de l'APA à domicile, cette augmentation étant nécessaire pour prendre en compte l'évolution des tarifs de l'ABRAPA, soit +3,89 %, non encore connue au BP (le tarif s'établit désormais à 20,81 €), et +1 M€ de charges correspondant à des dépenses de décembre 2010, non rattachables à l'exercice 2010 eu égard à la date de facturation par l'ABRAPA. Ces dépenses complémentaires sont en partie couvertes par virement depuis l'enveloppe APA en établissement (-0,47 M€).
- ✉ **+0,453 M€** de subvention exceptionnelle à l'ABRAPA en contrepartie d'un engagement de sa part à plafonner l'augmentation de ses tarifs à +1,2 % pour les années à venir. L'objectif est de garantir un retour durable à l'équilibre des comptes de l'association sans pénaliser excessivement les bénéficiaires.

Ces augmentations de crédits sont atténuées par des diminutions :

- ✉ **Dans la politique de l'enfance** : ajustements à hauteur de -0,9 M€ (soit -0,4 M€ pour les frais d'hébergement en lieux de vie, -0,2 M€ pour les tiers dignes de confiance, -0,3 M€ pour la rémunération des assistantes familiales).
- ✉ Dans la politique des **personnes âgées**, des diminutions de crédits interviennent principalement, -1,3 M€ en raison de la régularisation comptable des prix de journée 2010 de l'association Adèle de Glaubitz.

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :

Les crédits de fonctionnement du Pôle Développement des territoires sont quasiment stables. Les principales évolutions sont les suivantes :

- ✉ **+0,32 M€** pour la politique **Développement local et cohésion urbaine** (animation locale, structures petite enfance, actions inscrites au volet 2 des contrats de territoire).
- ✉ **+0,08 M€** pour la politique **Développement économique** (dont une subvention complémentaire de +0,036 M€ à l'ADEC pour le financement des actions TIC et santé).

Des diminutions interviennent :

- ✂ **-0,26 M€** pour la politique **Développement local et cohésion urbaine** (Maison de l'Alsace à Paris, coopération transfrontalière).
- ✂ **-0,1 M€** pour la politique **Protection de l'environnement** (report de mesures compensatoires au titre du Programme d'Aménagement d'Ensemble - PAE).

En investissement, les crédits diminuent de 4,6 M€. Les principales évolutions sont les suivantes :

- ✂ **+0,51 M€** pour la politique **Développement économique** dont +0,2 M€ couverts par le virement du fonds d'intervention économique départemental (FIE). Les principales évolutions concernent : le soutien à l'hôtellerie et à la restauration traditionnelle (+0,4 M€ pour l'Hôtel « La cour d'Alsace » à Obernai) ; la modernisation de logements étudiants portée par l'Aumônerie protestante de Strasbourg ; les projets de création-reprise d'entreprises artisanales.
- ✂ **+0,36 M€** pour la politique des **Routes** (financement des aménagements fonciers agricoles et forestiers liés aux contournements routiers du Département – COW, A4-Lorentzen, Dossenheim sur Zinsel).

Ces augmentations de crédits sont couvertes par des diminutions, dont les principales sont :

- ✂ **-4,9 M€** pour la politique **Protection de l'environnement** (retard des travaux par rapport au calendrier initial) :
 - en matière d'**alimentation en eau potable et d'assainissement** (-3,5 M€) : échelonnement sur deux, voire trois ans des travaux sur les stations d'épuration du Sivom du Rohrbach, le Sictou de Mietesheim et les réseaux de collecte des communes urbaines du Sictou ;
 - au titre du plan Bruche (-0,17 M€ : le retard dans l'étude de définition des travaux décale le programme de restauration du canal ;
 - au titre de l'aménagement des rivières (-0,3 M€ répartis sur de nombreux petits projets dont -0,14 M€ pour l'étude SAGEECE).
- ✂ **-0,3 M€** pour la politique **Développement économique** (du fait de rééchelonnements par rapport au calendrier prévu en matière d'immobilier d'entreprises, de soutien à l'emploi, et en regard du calendrier de déroulement des projets dans le cadre de l'appel à projet TIC & Santé).

EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE :

Les crédits de fonctionnement sont quasiment stables.

Les principales augmentations sont les suivantes :

- ✂ L'inscription d'un nouveau crédit de +0,295 M€ en faveur du syndicat mixte du musée Lalique permet au Conseil Général d'abonder sa participation statutaire au budget de la structure, en fonction du besoin prévisionnel 2011. La subvention inscrite au BP avait été limitée à titre provisionnel à 0,5 M€, compte tenu des incertitudes pesant sur la date d'ouverture du Musée. Au total, après la DM2, la participation 2011 du Conseil Général au musée s'élève à 0,795 M€.
- ✂ L'abondement des crédits de fonctionnement des collèges pour faire face aux coûts accrus de viabilisation, soit +0,150 M€.

Des diminutions de -0,37 M€ des crédits sont prévues pour le déménagement des archives départementales qui interviendra en 2012.

Les crédits d'investissement sont en légère diminution. Les crédits en faveur de l'équipement mobilier et matériel des collèges sont ajustés au regard des besoins (-0,16 M€).

POLE FONCTIONNEL ET DIRECTION GENERALE :

Les crédits de fonctionnement connaissent une diminution importante.

Les principales évolutions de crédits portent sur :

- ✉ **-0,3 M€** à la **Direction des Services Généraux** sur les frais de maintenance et de gestion (internalisation en régie de prestations, bons résultats des consultations sur les marchés) ainsi que sur les primes d'assurance suite à une consultation très favorable au Conseil Général.
- ✉ **-0,24 M€** à la **DSI** (en particulier sur les frais de télécommunications grâce aux bons résultats sur les consultations lors des renouvellements des marchés, et sur les frais de maintenance de logiciels).
- ✉ **-4,6 M€** sur les **intérêts de l'emprunt** : après la tendance haussière sur les taux qui s'est prolongée de fin 2010 au premier trimestre 2011 puis la période de tension sur les marchés qui a résulté de la remontée des taux de la BCE au printemps, la tendance est durablement baissière sur les derniers mois de l'année. Notre gestion active de la dette a permis de tirer pleinement parti de ce contexte de taux. Les montants budgétés pour les intérêts de l'emprunt peuvent donc être réduits.
- ✉ **+0,1 M€** pour la subvention à Alsace 20, portée à 0,150 M€.

Les crédits d'investissement sont en légère diminution. Les principales évolutions de crédits portent principalement sur :

- ✉ **-0,19 M€** à la **DSI** (en particulier sur les frais de recherche et de développements grâce à une limitation des recours aux AMO externes).

II- Les recettes

Les principales évolutions de recettes d'investissement sont les suivantes :

- ✉ En matière de transport, une recette exceptionnelle de 0,6 M€ correspond à des régularisations portant sur :
 - des trop-perçus après décompte final dans le cadre de transport d'élèves handicapés,
 - les recettes liées à la vente par la SNCF des abonnements combinés,
 - les pénalités aux transporteurs dans le cadre de l'exécution des contrats de transport,
 - la DSP (0,4 M€ pour la redevance d'usage kilométrique des cars hors services de la CTBR et au titre de la compensation tarifaire).

Les principales évolutions de recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- ✉ +0,3 M€ de recettes complémentaires sont enregistrées au titre de la politique des routes : +0,2 M€ de reversement des communes et intercommunalités dans le cadre de l'aménagement des routes départementales ; +0,1 M€ de la part de l'Etat au titre des pistes cyclables.

- ⌘ -0,3 M€ : correspondant à l'actualisation du montant du remboursement de l'Etat au titre du Pass Foncier suite à la suppression du dispositif.
- ⌘ Enfance : +0,68 M€, augmentation qui correspond à des reversements de l'Etat au titre du fonds de protection de l'enfance (+0,264 M€) et du dispositif Pass accompagnement (+ 0,375 M€).
- ⌘ Handicap : + 0,27 M€ en provenance de la MDPH au vu des recettes réellement encaissées.
- ⌘ Insertion : + 0,53 M€, résultant de la régularisation du RSA 2010 par la CAF, recette atténuée par une diminution de -0,3 M€ des recettes attendues du FSE.
- ⌘ -0,533 M€ pour la régularisation d'une inscription en doublon au titre de la gestion du droit des sols (à la DRH et au PAT).
- ⌘ -0,148 M€ à la DRH concernant la suppléance ATC pour la régularisation comptable d'un doublon d'inscription de recettes.

III- Les admissions en non-valeur et remises gracieuses

A) Admissions en non-valeur

Ces propositions sont faites par le Payeur Départemental. Il s'agit de titres de recettes qui n'ont pu être recouverts par ses soins. L'admission en non-valeur a pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances irrécouvrables. Les motifs sont principalement l'insolvabilité selon procès-verbaux de carence et de perquisition, la non-domiciliation à l'adresse indiquée, le décès.

Le montant des admissions en non-valeur est :

- pour ce qui concerne le budget principal : 121 000 € (dont 64 091,43 € au titre des indus RMI) ;
- pour ce qui concerne le budget du Laboratoire départemental d'analyses : 1 500 € HT ;
- pour ce qui concerne le budget du Foyer de l'enfance : 1 000 €.

B) Remises gracieuses

Il s'agit de propositions tendant à renoncer, à l'initiative du Département, en particulier au regard de la situation sociale des débiteurs, à solliciter le reversement de sommes attribuées, soit 39 210 € au titre de l'aide à l'enfance, des indus RSA et des indus RMI.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

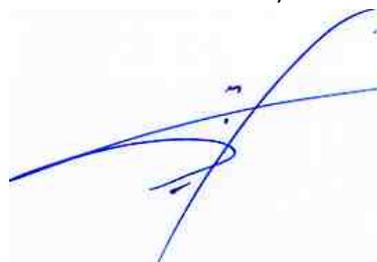
Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général :

- *approuve le projet de DM2 pour 2011 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet, qui porte le budget 2011 (BP + BS + DM1 + DM2) à 1 366 464 576,31 €*
- *décide d'admettre en non valeur 121 000 € pour le budget principal départemental, 1 500 € pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses et 1 000 € pour le budget du Foyer de l'enfance*

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 39 210 €.

Strasbourg, le 30/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL